Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche

Bureau des formations de l'enseignement supérieur

Adresse : 1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Suivi par : Jean-François GONDARD

Tél : 01 49 55 42 72
Fax : 01 49 55 50 68
Réf. Interne :
Réf. Classement :

NOTE DE SERVICE

DGER/SDESR/N2008-2156

Date: 22 décembre 2008

Date de mise en application : dès réception

Rectificatif de la note de service :
NS DGER/SDESR/N2008-2148 du 10 décembre 2008

Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

à

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements d'enseignement agricole privé sous contrat

Objet : Modalités d'inscription en sections préparatoires au BTSA dans les établissements publics et privés de formation initiale scolaire (rentrée 2009) (Rectificatif).

Bases juridiques : Articles D. 811-137 à D. 811-143 du code rural.

Résumé : Rectificatif à la note de service NS DGER/SDESR/N2008-2148 du 10 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription dans les sections préparatoires au brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) des établissements publics et privés de formation initiale scolaire, pour la rentrée scolaire 2009.

Mots-cles : inscription, BTSA, rentrée scolaire 2009.

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements d'enseignement agricole privé sous contrat	**Pour information** : DGER Inspection générale de l'agriculture Inspection de l'enseignement agricole CGAAER Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF-SRFD) Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM Haut-commissariat de la République des COM Etablissements d'enseignement technique agricole publics et privés Etablissements d'enseignement supérieur Organisations syndicales de l'EA public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'EA public

RECTIFICATIF

En bas de la première page de l'annexe 3 de la note de service NS DGER/SDESR/N2008-2148 du 10 décembre 2008, dans la partie consacrée aux phases d'admission, il convient de lire en ce qui concerne la 3ème phase :

3ème phase : mardi 14 juillet 2009 – 14 h 00 (simulations du mardi 7 juillet au **vendredi 10 juillet 2009** – 12 h 00)

Jean-Louis BUËR

Directeur général de l'enseignement
et de la recherche